



CONSEIL D'ADMINISTRATION SÉANCE ORDINAIRE DU 22 MAI 2026

NOMBRE DE MEMBRES	27
NOMBRE DE PRÉSENTS	15
POUVOIRS	2
NOMBRE D'ABSENTS	12
NOMBRE DE VOTANTS	17
QUORUM	14

L'an deux mille vingt-six, le 22 mai à 14h30, le Conseil d'Administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir (CDG28) dûment convoqué le 13 mai 2026 s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bertrand MASSOT.

Étaient présents :

- Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU
- Martine BOUILLARD
- Marie-Pierre DAVID
- Benoît DELATOUCHE
- Jean-Luc DUCERF
- Philippe GALIOTTO
- Jacky GAULLIER
- Bernard GOUIN
- Sylvie HONNEUR-BÛCHER
- Bertrand MASSOT
- Martine MOKHTAR
- Benoit PELLEGRIN
- Jean-Louis RAFFIN
- Damien STEPHO
- Max VAN DER STICHELE

Pouvoirs :

- Evelyne LEFEBVRE a donné pouvoir à M. MASSOT
- Corine LE ROUX a donné pouvoir à M. DUCERF

Excusés :

- François BELHOMME
- John BILLARD
- Ghizlan CHOUAYB
- Alain CONTREPOIS
- Hélène DENIEAULT
- Lydie GUERIN
- Patrick LAFAVE
- Olivier MARCADON
- Jean-Noël MARIE
- Caroline VABRE

Secrétaire de séance :

- Jean-Luc DUCERF

Assistaient également :

- Gabrielle BARRETT-JACQUET, Directrice générale,
- Oriana CAUQUIS, Directrice générale adjointe,
- Laurent ARCHENAULT, Payeur départemental.

Délibération n° : 2026-D-25

Objet : Désignation des représentants des collectivités en Commissions Administratives Paritaires (CAP)



CONSEIL D'ADMINISTRATION SÉANCE ORDINAIRE DU 22 MAI 2026

Délibération n° : **2026-D-25**
Objet : **Désignation des représentants des collectivités en Commissions Administratives Paritaires (CAP)**

Exposé de Bertrand MASSOT, Président,

Le Centre de gestion assure le secrétariat des Commissions Administratives Paritaires (CAP) des catégories A, B et C pour les collectivités et établissements publics affiliés.

En application de l'article R.262-19 du code général de la fonction publique (CGFP), les CAP sont composées en nombre égal de représentants du personnel des collectivités et établissements publics affiliés au Centre de gestion, et de représentants des employeurs publics, élus locaux des collectivités et établissements publics affiliés. L'article L.262-2 du CGFP prévoit que le collège des représentants des employeurs publics doit respecter une proportion minimale de 40 % de chaque sexe.

Par délibération n°2022-D-57 du 25 novembre 2022, le Conseil d'Administration a procédé à la désignation des élus pour siéger en CAP après les élections professionnelles du 8 décembre 2022. Les CAP sont composées de la façon suivante :

- CAP catégorie A : 4 titulaires / 4 suppléants,
- CAP catégorie B : 6 titulaires / 6 suppléants,
- CAP catégorie C : 8 titulaires / 8 suppléants.

Le mandat des représentants des employeurs publics appelés à siéger au sein des CAP a pris fin en même temps que leurs mandats électifs locaux, et ce, même si ces derniers ont été réélus au sein de leurs collectivités à l'issue des élections municipales de mars 2026.

Il est donc demandé au conseil d'administration de désigner l'ensemble des représentants des collectivités et établissements publics employeurs qui siégeront au sein de ces instances.

En vue de procéder à ces nouvelles désignations, il vous est rappelé que :

- Le Président du Centre de gestion est président de droit de chaque CAP rattachée au CDG. Il peut désigner par arrêté un élu de son choix pour le représenter,
- Conformément à l'article R.262-19 du CGFP, il vous appartient de choisir ces représentants parmi les élus des collectivités et établissements affiliés qui n'assurent pas eux-mêmes le fonctionnement d'une CAP pour la même catégorie de fonctionnaire (donc parmi les élus des collectivités et établissement obligatoirement affiliés),
- La CAP doit comprendre un nombre égal de représentants du personnel et de représentants des collectivités et établissements employeurs,
- En application de l'article L.262-2 du CGFP, la désignation des représentants des collectivités et établissements affiliés doit respecter une proportion minimale de 40 % de chaque sexe,
- Tout représentant titulaire des collectivités et établissements publics employeurs qui se trouve empêché de prendre part à une séance de la CAP pourra se faire remplacer par n'importe lequel des suppléants désignés pour siéger en CAP.

Au regard de l'ensemble des éléments précités, il est demandé au conseil d'administration :

- ▷ De désigner les élus représentant le collège « employeur » des CAP comme suit :

Envoyé en préfecture le 27/05/2026

Reçu en préfecture le 27/05/2026

Publié le



ID : 028-282800374-20260522-2026_D_25-DE

CAP A		SUPPLÉANTS	
TITULAIRES		TITULAIRES	
NOM	QUALITÉ	NOM	QUALITÉ
MASSOT Bertrand	Maire de LUISANT et Président du CDG	PLAULT Jean-Michel	Maire de SOURS
DUCERF Jean-Luc	Maire d'AUNEAU-BLEURY- SAINT-SYMPHORIEN	DAVID Marie-Pierre	Adjointe au maire de LÈVES
HANOT Françoise	Adjointe au maire de LUCÉ	DELAPLACE Evelyne	Maire de VERT-EN-DROUAIS
BEYSSAC Benjamin	Maire de NOGENT LE PHAYE	LEHOUX Sylvie	Adjointe au maire de BOUGLAINVAL

CAP B		SUPPLÉANTS	
TITULAIRES		TITULAIRES	
NOM	QUALITÉ	NOM	QUALITÉ
MASSOT Bertrand	Maire de LUISANT et Président du CDG	PLAULT Jean-Michel	Maire de SOURS
DUCERF Jean-Luc	Maire d'AUNEAU-BLEURY- SAINT-SYMPHORIEN	DAVID Marie-Pierre	Adjointe au maire de LÈVES
HANOT Françoise	Adjointe au maire de LUCÉ	DELAPLACE Evelyne	Maire de VERT EN DROUAIS
BEYSSAC Benjamin	Maire de NOGENT LE PHAYE	LEHOUX Sylvie	Adjointe au maire de BOUGLAINVAL
ROBERT Magalie	Maire de BOISVILLE-LA- SAINT- PÈRE	HALLOUIN Frédéric	Adjoint au maire de COURVILLE-SUR-EURE
JAMOIS Jocelyne	Maire de NOGENT SUR EURE	VAN DER STICHELE Max	Maire de VER-LÈS- CHARTRES

CAP C		SUPPLÉANTS	
TITULAIRES		TITULAIRES	
NOM	QUALITÉ	NOM	QUALITÉ
MASSOT Bertrand	Maire de LUISANT et Président du CDG	PLAULT Jean-Michel	Maire de SOURS
DUCERF Jean-Luc	Maire d'AUNEAU-BLEURY- SAINT-SYMPHORIEN	DAVID Marie-Pierre	Adjointe au maire de LÈVES
HANOT Françoise	Adjointe au maire de LUCÉ	DELAPLACE Evelyne	Maire de VERT EN DROUAIS
BEYSSAC Benjamin	Maire de NOGENT LE PHAYE	LEHOUX Sylvie	Adjointe au maire de BOUGLAINVAL
ROBERT Magalie	Maire de BOISVILLE-LA-SAINT- PÈRE	HALLOUIN Frédéric	Adjoint au maire de COURVILLE-SUR-EURE
JAMOIS Jocelyne	Maire de NOGENT SUR EURE	VAN DER STICHELE Max	Maire de VER-LÈS- CHARTRES
BOUR Loïc	Maire d'ÉPERNON	LE ROUX Corine	Maire de BOUTIGNY- PROUAIS
MONTBAILLY Sandrine	Adjointe au maire de MAINVILLIERS	BIRRE Julien	Maire d'ÉOLE EN BEAUCE

Les membres du Bureau réunis en date du 7 mai 2026 ont émis un avis favorable.

Le Conseil d'administration, décide, à l'unanimité :

- De désigner les élus représentant le collège « employeur » des CAP comme suit :

CAP A			
TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
NOM	QUALITÉ	NOM	QUALITÉ
MASSOT Bertrand	Maire de LUISANT et Président du CDG	PLAULT Jean-Michel	Maire de SOURS
DUCERF Jean-Luc	Maire d'AUNEAU-BLEURY- SAINT-SYMPHORIEN	DAVID Marie-Pierre	Adjointe au maire de LÈVES
HANOT Françoise	Adjointe au maire de LUCÉ	DELAPLACE Evelyne	Maire de VERT-EN-DROUAIS
BEYSSAC Benjamin	Maire de NOGENT LE PHAYE	LEHOUX Sylvie	Adjointe au maire de BOUGLAINVAL

CAP B			
TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
NOM	QUALITÉ	NOM	QUALITÉ
MASSOT Bertrand	Maire de LUISANT et Président du CDG	PLAULT Jean-Michel	Maire de SOURS
DUCERF Jean-Luc	Maire d'AUNEAU-BLEURY- SAINT-SYMPHORIEN	DAVID Marie-Pierre	Adjointe au maire de LÈVES
HANOT Françoise	Adjointe au maire de LUCÉ	DELAPLACE Evelyne	Maire de VERT EN DROUAIS
BEYSSAC Benjamin	Maire de NOGENT LE PHAYE	LEHOUX Sylvie	Adjointe au maire de BOUGLAINVAL
ROBERT Magalie	Maire de BOISVILLE-LA- SAINT- PÈRE	HALLOUIN Frédéric	Adjoint au maire de COURVILLE-SUR-EURE
JAMOIS Jocelyne	Maire de NOGENT SUR EURE	VAN DER STICHELE Max	Maire de VER-LÈS- CHARTRES

CAP C			
TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
NOM	QUALITÉ	NOM	QUALITÉ
MASSOT Bertrand	Maire de LUISANT et Président du CDG	PLAULT Jean-Michel	Maire de SOURS
DUCERF Jean-Luc	Maire d'AUNEAU-BLEURY- SAINT-SYMPHORIEN	DAVID Marie-Pierre	Adjointe au maire de LÈVES
HANOT Françoise	Adjointe au maire de LUCÉ	DELAPLACE Evelyne	Maire de VERT EN DROUAIS
BEYSSAC Benjamin	Maire de NOGENT LE PHAYE	LEHOUX Sylvie	Adjointe au maire de BOUGLAINVAL
ROBERT Magalie	Maire de BOISVILLE-LA-SAINT- PÈRE	HALLOUIN Frédéric	Adjoint au maire de COURVILLE-SUR-EURE
JAMOIS Jocelyne	Maire de NOGENT SUR EURE	VAN DER STICHELE Max	Maire de VER-LÈS- CHARTRES
MONTBAILLY Sandrine	Adjointe au maire de MAINVILLIERS	BIRRE Julien	Maire d'ÉOLE EN BEAUCE

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 028-282800374-20260522-2026_D_25-DE

RECEVU
LE 27/05/2026

BOUR Loïc

Maire d'ÉPERNON

LE ROUX Corine

Le Président,

Bertrand MASSOT



Certifié exécutoire compte tenu

De la transmission en Préfecture le : **27 MAI 2026**

De la publication le : **28 MAI 2026**

Par délégation,

La Directrice générale,

Gabrielle BARRETT-JACQUET